



Décembre  
2025

SERVAS  
info



## Droits de place

### Véhicule de restauration :

- 20 € par stationnement
- 200 € par trimestre pour 1 stationnement hebdomadaire

### Véhicule de vente occasionnelle autorisée :

- 60 € par stationnement pour un véhicule inférieur à 8 m
  - 100 € par stationnement pour un véhicule supérieur ou égal à 8 m
- Chaque demande sera soumise à autorisation, compte tenu du stationnement disponible, et une convention sera signée. Aucun accès électrique n'est proposé pour ces stationnements.

## Panneaux publicitaires

- Petit format : 250 €
- Grand format : 350 €

En fonction de l'espace disponible.

Chaque demande sera soumise à autorisation et une convention sera signée.

## Cimetière

- Emplacement terrain 15 ans : 200 €
- Emplacement terrain 30 ans : 500 €
- Emplacement columbarium 15 ans : 300 €
- Emplacement columbarium 30 ans : 650 €

## Locations de salles

	Associations	Servas Habitants	Entreprises	Extérieur Ass / Hab / Ent
<b>SALLE POLYVALENTE sans cuisine</b>				
1 jour (semaine)	30 €	85 €	90 €	180 €
2 jours (week-end)	50 €	170 €	180 €	360 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	50 €	60 €	120 €
<b>SALLE POLYVALENTE avec cuisine</b>				
1 jour (semaine)	80 €	135 €	175 €	350 €
2 jours (week-end)	100 €	270 €	350 €	700 €
Jour supplémentaire	GRATUIT	100 €	150 €	200 €
Chauffage du 1-Nov au 31-Mars/jour	45 €	45 €	45 €	45 €
Vaisselle (couvert complet)		0,70 €/personne	0,70 €/personne	1,00 €/personne
Sono	GRATUIT	30 €	30 €	110 €
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	50 €
Caution matériel salle polyvalente	800 €	800 €	800 €	800 €
<b>SALLE H. BAILLET sans cuisine ni vaisselle</b>				
1 jour (semaine/ uniquement vacances scolaires ou jour férié)	GRATUIT	70 €	100 €	Pas de location
2 jours (week-end)	GRATUIT	100 €	200 €	Pas de location
<b>SALLE H. BAILLET avec cuisine et vaisselle</b>				
1 jour (semaine)	GRATUIT	Pas de location	50 €	Pas de location
Vidéoprojecteur	GRATUIT	30 €	30 €	Pas de location
Caution matériel salle H.Baillet	500 €	500 €	500 €	500 €
<b>Défaut de ménage (toutes salles)</b>	50 € par heure de ménage effectuée pour remettre la salle en état			

- Une assurance est obligatoire pour chaque location de salle.
- La casse sera facturée.
- Les tarifs non prévus ci-dessous seront fixés par le Conseil Municipal.

# ÉDITC Du Maire

MAIRIE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter la nouvelle version de notre bulletin hivernal.

Parmi les documents qui l'accompagnent, vous avez pu découvrir un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (livret DICRIM) que je vous invite à le lire attentivement.

Dans le cadre de notre engagement continu pour votre sécurité et votre bien-être, ce livret a pour objectif de vous informer sur les différents risques majeurs auxquels notre commune peut être exposée, ainsi que sur les mesures de prévention et de protection à adopter. Vous y trouverez des conseils pratiques et des informations précieuses pour vous préparer et réagir de manière appropriée en cas de situation d'urgence. Ce livret a été élaboré à partir du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), fruit du travail assidu d'un groupe de conseillers municipaux. Je vous recommande de le conserver à portée de main, afin que chacun d'entre nous puisse contribuer à la sécurité collective.

Comme chaque année, ce bulletin vous offre un aperçu de la vie communale et revient sur les projets menés durant ces derniers mois. Plusieurs chantiers importants ont avancé ou se sont achevés, qu'il s'agisse de l'entretien de nos voiries, de l'amélioration des équipements publics ou de la mise en place d'actions en faveur de la transition écologique. Cette année encore, notre équipe s'est affairée à répondre aux besoins quotidiens de la population, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'accueil des élèves et de l'action sociale.

Vous trouverez également dans ces pages plusieurs rappels de bonnes pratiques pour l'entretien des abords de vos propriétés. Je vous invite à en prendre connaissance et à les appliquer afin de garantir à l'ensemble des Servassiens un cadre de vie agréable.

Cette édition fait comme toujours la part belle à nos associations, dont l'activité rythme la vie locale tout au long de l'année. Leurs articles reflètent l'engagement et le dynamisme des bénévoles, qui contribuent à animer notre commune dans un climat convivial et solidaire.

Enfin, en cette période préélectorale, je vous invite à ouvrir une page des archives communales de 1971 pour redécouvrir quelques échanges publics qui avaient alors animés la vie des habitants.

À l'approche des fêtes, je souhaite simplement vous adresser, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, des vœux chaleureux de sérénité et de santé. Puissent ces moments de fin d'année vous permettre de vous retrouver en famille ou entre amis, dans la tranquillité et la convivialité.

Votre Maire  
Serge GUERIN

## Bonnes Fêtes de fin d'année

*Rendez-vous dimanche 11 janvier à 10h  
pour les vœux du Maire.  
La cérémonie aura lieu à la salle des fêtes*



Pour les sujets ci-dessous, vous trouverez des articles détaillés dans les rubriques Travaux et Projets :

- Rénovation énergétique du Groupe Scolaire et de la salle des fêtes
- Vidéoprotection
- Borne de recharge véhicules électriques
- Aménagement du Centre Bourg
- Liaison douce Lent-Servas
- Aménagement de l'entrée Nord

## ÉCONOMIE

### Révision des loyers

Après avoir pris connaissance des indices de révision, et après décision du Maire, les nouveaux montants sont les suivants.

➤ T4 - 2, place de l'Église .....	<b>707,28 €</b>
➤ T4 - 21, rue des Écoles .....	<b>672,28 €</b>
➤ T4 - chemin de Longchamp .....	<b>820,40 €</b>
➤ T3 - 3, place de l'Église .....	<b>499,14 €</b>
➤ T3 - 80, allée des Tilleuls .....	<b>625,00 €</b>
➤ Entrepôt - chemin de Longchamp .....	<b>638,64 €</b>
➤ Garages	
Pl. des Anciens Combattants .....	<b>58,95 € et 58,81 €</b>
43, impasse du Fournil .....	<b>59,50 €</b>
Rue du Noyer .....	<b>58,81€</b>

## URBANISME ET OPÉRATIONS FONCIÈRES

### Quelques chiffres

- Déclarations préalables : **45** (panneaux photovoltaïques, piscines, abris, murs de clôture,...)
- Permis de construire : **8**

### Permis de démolir

Lors de la séance de février, M. le Maire a exposé l'intérêt pour la commune de se doter d'un permis de démolir. Il permet en effet de contrôler et de réglementer les opérations de démolition pour garantir la sécurité, préserver le patrimoine, assurer une gestion urbanistique cohérente et minimiser les impacts environnementaux.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal a instauré le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal, à l'exception des démolitions définies à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme.

### Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Après rappel des conditions d'élaboration du PLU et vu les avis des personnes publiques associées et les modifications qui ont fait suite à l'enquête publique, le Conseil Municipal a décidé lors de la séance de décembre d'approuver la révision du PLU.



### Acquisitions foncières

Lors de la séance d'Avril, M. le Maire a rappelé le souhait de la commune d'acquérir les parcelles C536 et C537 (454 m<sup>2</sup> au 104, route de Lyon), appartenant à M. Emmanuel VALLIN. En effet, l'acquisition de ce bien jouxtant plusieurs parcelles communales serait une réserve foncière pour permettre de mener à bien l'opération d'aménagement du cœur de village.

L'offre d'achat faite par la Commune d'un montant de **145 000 €** a été acceptée par le propriétaire en date du 24 mars et l'acquisition approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance d'avril.

### Rétrocession de voirie

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé lors de la séance de janvier la rétrocession à la commune des espaces communs et voies de circulation du lotissement Val Roman II, ainsi que 2 parcelles de terrain nu.

### Vente de terrains

Lors de la séance de mars, M. le Maire a indiqué que la Commune possède des terrains au lieudit « Grand Étang de Servas » (Val Roman II) et que des propriétaires de parcelles attenantes étaient intéressés par l'achat d'une partie de ces tènements. Un plan de division et un document d'arpentage ont été réalisés par un cabinet de géomètres. Le Conseil Municipal a approuvé lors de la séance de mars les différentes cessions foncières.

## VOIRIE-RÉSEAUX

### Actualisation du tableau de classement des voies communales

Suite à la refonte de l'adressage, et compte-tenu du fait que la dernière actualisation datait de 2014, M. le Maire a proposé en février une actualisation du tableau de classement des voies communales. Cette mise à jour est importante puisque le linéaire de voirie intervient dans le calcul des dotations de l'Etat.

Actualisation approuvée à l'unanimité avec un linéaire de voirie de **20 580 m** contre **18 873 m** précédemment.

## PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal a validé plusieurs révisions du tableau des emplois afin de s'adapter notamment à la fermeture d'une classe, à la nouvelle organisation du temps méridien ainsi qu'aux absences, départs et évolutions contractuelles.

### Bilan de compétence

Lors de la séance de février, et après délibération, le Conseil Municipal a émis un avis favorable (8 pour, 2 contre, 2 absentions) à la poursuite et au financement par la Commune du bilan de compétence d'un agent afin que celui-ci puisse poursuivre sa démarche de reconversion.

## ENFANCE

### Accompagnement humain des élèves en situation de handicap

Lors de la séance de février, M. Ludovic CURT, adjoint en charge de l'Enfance a informé l'Assemblée qu'afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire, la loi 2024-475 du 27 mai 2024 met à la charge de l'État l'accompagnement humain de ces élèves durant le temps de pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat. L'intervention des AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) dans les activités qui ont lieu pendant la pause méridienne, et notamment la restauration scolaire, nécessite la conclusion préalable d'une convention entre l'Etat et la Commune.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'intervention des AESH sur la pause méridienne.

### Tarifs restauration scolaire

Lors de la séance de juillet, M. Ludovic CURT a rappelé à l'Assemblée que depuis la rentrée scolaire 2023-2024, la restauration scolaire est gérée par la Commune qui en fixe aussi les tarifs.

Compte-tenu de la révision du prix d'achat des repas et des frais de gestion à la charge de la Commune, il a été proposé au Conseil Municipal de se positionner sur une nouvelle tarification des repas pour l'année scolaire 2025-2026.

Après délibération, les tarifs ci-dessous ont été approuvés pour l'année 2025/2026 :

- **4,40 €** par repas pour les inscrits,
- **10 €** par repas pour les non-inscrits au repas du jour,
- **4,00 €** par repas adultes.

Lors de cette même séance, il a par ailleurs indiqué que le règlement intérieur devait être actualisé pour définir les nouvelles conditions d'accès et d'utilisation de ce service : modification de l'article 3 relatif aux tarifs et de l'article 5 relatif au comportement de l'enfant au restaurant scolaire.

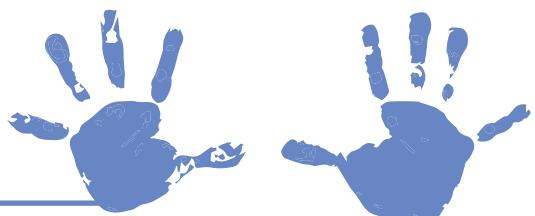
Les deux propositions ont été validées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### Convention FCVVJ

Lors de la séance d'octobre M. Ludovic CURT a informé l'Assemblée que l'Association Football Club Veyle Vieux-Jonc (FCVVJ) avait recruté un jeune entraîneur et proposait à la Commune que ce dernier, dans le cadre de ses études et de son projet d'animation, puisse intervenir durant le temps méridien.

Il a par ailleurs indiqué que cette proposition pourrait être bénéfique aux enfants dans le but de favoriser le développement de pratiques sportives et civiques durant le temps méridien.

À l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention entre la Commune et le FCVVJ. Celle-ci a pour but de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette mise à disposition.



## SIEA

### (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain)

#### Éclairage public quartier des Granges Mouton

Suite aux différents dysfonctionnements de l'éclairage public dans ce quartier, M. le Maire a indiqué lors de la séance d'octobre que la Commune a sollicité le SIEA pour la réalisation d'une étude de renouvellement de ce réseau ainsi que de l'enfouissement des réseaux aériens.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à **624 800 € TTC** avec un reste à charge pour la Commune de **219 094 €**. La réalisation de ces travaux sera étudiée lors de la préparation budgétaire 2026.



## INFORMATIONS DIVERSES

### Mutuelle Communale

Lors de la séance de décembre Mme Christèle MAYOUSSIER, adjointe en charge du CCAS a fait part des réflexions engagées afin d'améliorer l'accès aux soins des habitants en leur donnant la possibilité de souscrire une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels.

Deux propositions de partenariat ont été présentées et c'est celle d'AESIO Mutuelle qui a été retenue.

La Commune de Servas s'est engagée à promouvoir l'offre de la mutuelle retenue auprès de la population et à mettre à disposition un local pour des permanences. Toutefois, elle ne jouera pas de rôle d'intermédiaire. Cette prestation n'a aucun impact financier pour la Commune.

### Agence AESIO

- **Bourg Verdun : Lundi au vendredi : 9h - 12h30 et 14h - 18h. Samedi de 9h à 12h30 (04 74 45 12 57)**
- **Bourg Bourgmayer : Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 14h - 18h (04 74 32 37 00)**

### Permanences à Servas

- **Mardi 13 janvier : 9h à 12h - Salle Henri Baillet**
- **Jeudi 15 janvier : 14h à 17h - Salle du Conseil Municipal**

### Gestion des populations de chats libres



Pour donner suite aux nombreuses réclamations reçues en Mairie, la Commune avait conventionné avec la Fondation CLARA entre 2022 et 2024. Cette dernière n'a pas pu honorer sa mission malgré plusieurs relances. Une nouvelle convention a été proposée avec l'association Le Clan Fel'Ain. Projet de convention approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal lors de sa séance de février avec une subvention de **1 200 €** correspondant à une prise en charge de 10 chats errants.

### Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

L'association LPO Auvergne Rhône-Alpes est agréée pour la protection de la Nature, et reconnue d'utilité publique. Ses objectifs sont principalement d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Bien que la chouette effraie soit inscrite sur la liste des espèces protégées, ses effectifs sont lourdement touchés par les activités humaines. En cause, les collisions routières, l'aménagement des proies, la modification des pratiques agricoles, mais aussi la disparition des sites de nidification de l'espèce.

Dans ce contexte, la LPO a sollicité la Commune de Servas. Elle a proposé une convention en vue d'installer un nichoir sur le clocher de l'église, pour une durée de 3 années entières et consécutives à compter de la date de sa signature, renouvelable tacitement pour la même durée. Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.



La chouette effraie est inscrite sur la liste des espaces protégés

## Marche Octobre Rose

En juillet, M. le Maire a informé l'Assemblée que la Commune, en collaboration avec l'association AC2S et le Comité des Fêtes souhaitait organiser une marche au profit de l'Institut d'Hépatologie de Lyon, dans le cadre de la campagne Octobre Rose. Cette dernière a pour objet de sensibiliser à l'importance du dépistage précoce des cancers féminins et de soutenir financièrement la recherche. La participation demandée est de **2 €** minimum par participant à partir de 12 ans.

Afin de renforcer le soutien financier de cette action, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur le versement d'une subvention exceptionnelle auprès de cette même association.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de **2 €** par participant (quel que soit l'âge) avec un minimum de **200 €**. Avec 204 participants, une subvention de **408 €** a été versée à l'Institut d'Hépatologie de Lyon.

## Économie de flux

Renouvellement de l'adhésion au service Economie de Flux mutualisé proposé par Grand Bourg Agglomération approuvé à l'unanimité lors de la séance de mars. Participation de la commune à hauteur de **0.56 € / habitant / an**.

L'économie de flux est un service permettant de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie mutualisé entre les communes de l'intercommunalité.

Il conseille la commune pour :

- **Disposer d'un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques**
- **Analyser les dysfonctionnements et identifier les actions prioritaires sur le patrimoine**
- **Sensibiliser les élus aux enjeux énergétiques et de décarbonation de le patrimoine**
- **Optimiser les contrats d'énergie**
- **Informier sur les financements et subventions mobilisables**
- **Impliquer les utilisateurs des sites dans la réalisation d'économies d'énergie**
- **Suivre les travaux énergétiques**
- **Apporter une réponse adaptée au décret éco-énergie tertiaire, qui vise à réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> avec des objectifs en 2030, 2040 et 2050.**

## Mise à disposition gracieuse d'une salle communale en période électorale

Considérant les demandes de mise à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques, ainsi que la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité lors de la séance d'octobre en faveur de la mise à disposition gracieuse de la salle Henri Baillet.

Le détail des conditions de mise à disposition est disponible sur demande auprès du secrétariat de Mairie.



## INFORMATION

L'ensemble des Arrêtés, Délibérations et Procès-Verbaux de Conseil Municipal sont accessibles sur le site internet ([servas.fr](http://servas.fr)).

Depuis la page d'accueil : Affichage officiel ou PV Conseil.



**CONFIEZ UNE NOUVELLE MISSION  
À VOS BIODÉCHETS,  
COMPOSTEZ !**



Grand Bourg Agglomération met des composteurs à votre disposition !  
Participation de 25 € pour les particuliers,  
et gratuit pour le compostage partagé.  
Toutes les informations sur [grandbourg.fr](http://grandbourg.fr)

 GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

 Mon Cap Energie  
Grand Bourg Agglomération

 **VOUS RÉNOVEZ ?**

**L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE  
DANS VOS TRAVAUX :**  
Informations et conseils personnalisés  
Aides financières possibles



 **CONTACT :**

- 04 74 45 16 49
- [moncapenergie@grandbourg.fr](mailto:moncapenergie@grandbourg.fr)
- [grandbourg.fr/moncapenergie](http://grandbourg.fr/moncapenergie)

 AIN le Département | Agence Nationale du Habitat | France Rénov | GRAND BOURG AGGLOMÉRATION



Eau potable  
Assainissement  
Enfance et jeunesse  
Loisirs et sport  
Amphitorium d'Agglomération



Déchets  
Transports et mobilité  
Les offres d'emploi et stages  
Etik' table

## Mes démarches

de services en ligne

Mes démarches, le portail des services de Grand Bourg Agglomération, est directement accessible à partir de la page d'accueil de notre site [Servas.fr](http://Servas.fr).

Réaliser certaines démarches, demander des informations, signaler des dysfonctionnements mais aussi réserver des cours à la piscine, demander un bac à déchets, un diagnostic assainissement, postuler à un emploi, ... N'hésitez pas : [connectez-vous](#) !



# Atelier “Prévenir les chutes au quotidien”

Vous craignez une chute ?

Vous êtes aidant et vous vous sentez seul ?

Participez aux ateliers animés par Claire STASKOWIAK, ergothérapeute diplômée d'État

**23 Janvier 2026**

Salle Henri Baillet Durée : 1h30  
(proche de la mairie)

13h30 -15h  
ou  
15h30 - 17h

- comprendre pourquoi les chutes surviennent
- repérer les zones à risque chez soi
- Apprendre à se reléver en toute sécurité
- découvrir les gestes simples pour garder l'équilibre

Groupe limité à 15 personnes  
Coupon d'inscription disponible en Mairie ou en téléchargement sur [servas.fr](http://servas.fr)

En partenariat avec le CCAS de Servas



OCTOBRE  
ROSE  
MERCI  
**204 marcheurs**

**1 917 €**

Collecte au profit de l'Institut d'Hépatologie de Lyon

MERCI

Aux bénévoles du CCAS, du Comité des Fêtes, de l'AC2S

Aux partenaires : AESIO, Empreinte Institut, Métallerie Morel

Aux associations présentes : La Madrigale, Amicale des donneurs de sang



## UNE ANNÉE BIEN REMPLIE POUR LE CCAS

Le Comité Consultatif pour l'Action Sociale met en œuvre des actions de prévention et de développement social, en liaison avec les institutions publiques et privées. Il participe aussi à l'instruction des demandes d'aide sociale en lien avec les autorités compétentes. Composé de 5 membres élus et 5 membres non élus il se réunit environ une fois par mois.

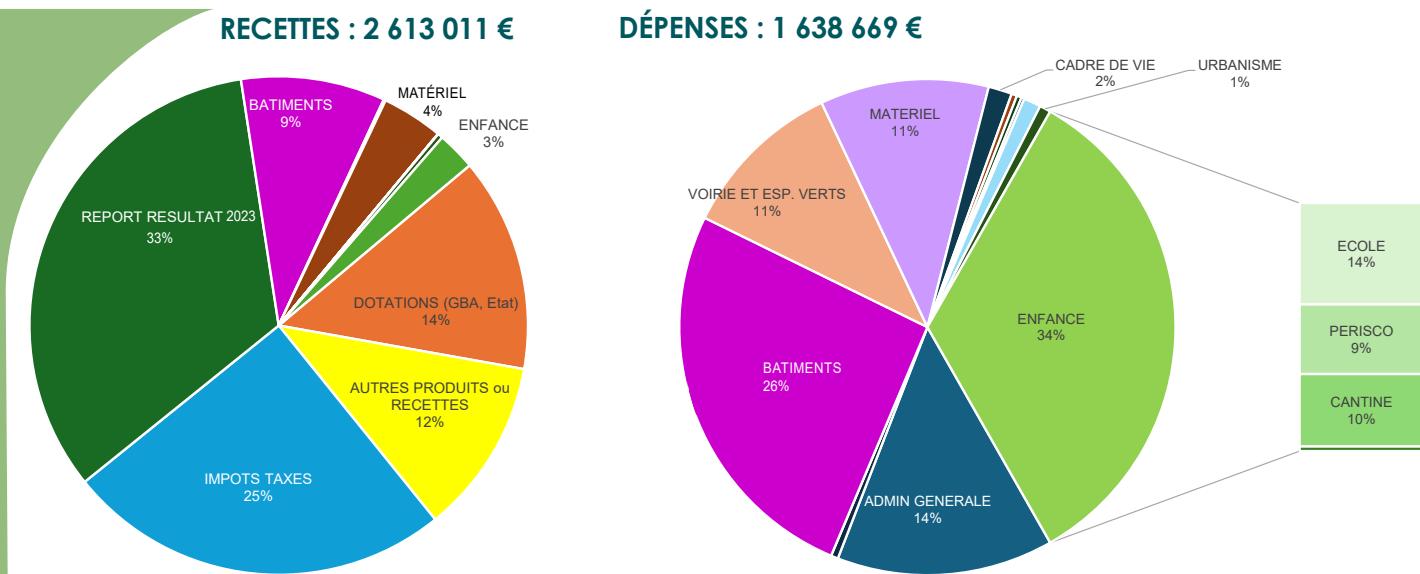
L'année 2025 a été marquée par le lancement du partenariat avec AESIO en janvier pour la mise en place d'une Mutuelle Communale. Après une réunion d'information et deux permanences en janvier, 8 contrats ont été souscrits par des habitants de la commune.

Ce partenariat s'est aussi concrétisé par une action de prévention sur le thème du « Bien être » avec la pratique de massages assis lors du forum de rentrée et la mise à disposition de sacs et d'informations pour les marcheurs d'Octobre Rose. Le CCAS s'est par ailleurs associé à Claire STASKOWIAK, une ergothérapeute bien connue sur la commune, pour proposer dès le mois de janvier 2026 deux ateliers de prévention des chutes. Ils auront lieu le **vendredi 23 janvier après-midi**.

En fin d'année les membres du CCAS se sont attelés à l'organisation du repas des aînés et à la distribution des colis de Noël qui recueillent toujours un vif succès.



## EXERCICE 2024 Budget principal



## POUR INFO

## TAUX D'IMPOSITION

Lors de sa séance du 10 avril, consacrée au vote du Budget 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre s'est prononcé pour une augmentation de 0,5 point des taux des taxes foncières. Il a aussi été décidé de ne pas appliquer d'augmentation sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux d'imposition sont désormais les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 29,50 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 40,50 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,90 %

## EMPRUNT

Suite à une consultation menée par la Commission Finances concernant l'emprunt à souscrire pour le financement de la liaison douce entre Lent et Servas, c'est la proposition de la Banque des Territoires qui a été retenue.

- Montant emprunté : 470 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux indexé sur celui du livret A + 0.5%, soit 2.2% en novembre (1.7% + 0.5%)

Montants supérieurs à 1000 € TTC

<b>ÉQUIPEMENTS DIVERS</b>		
BOUYGUES ENERGIE / Vidéoprotection	157 431 €	
SERPOLLET / Borne véhicules électriques / Divers travaux	119 934 €	
DECOLUMN / Renouvellement matériel illuminations	32 318 €	
MICKAEL GALLET / Vidéoprotection (cloison + porte du local)	4 147 €	
	1 086 €	
<b>ÉCOLE</b>		
GUILLERMIN / Remplacement chaudières gaz Maternelle + Primaire	117 019 €	
LACOMBE MENUISERIES POSES / Ecole / Remplacement portes	104 926 €	
METALLERIE MOREL / Garde-corps traversée Ecole / Cantine	10 238 €	
	1 854 €	
<b>SALLE DES FÊTES</b>		
SAS MCP / Remplacement et isolation des faux-plafonds	91 156 €	
SARL CHRISTIAN NEVEU / Relamping	34 750 €	
MENUISERIE BADOUX / Remplacement habillage mural	25 358 €	
JENTELLET / Travaux de peinture	15 376 €	
STEPHANE VACHET ENTREPRISE / Terrassement pour réparation fuite d'eau	13 002 €	
	2 669 €	
<b>AUTRES ESPACES COMMUNAUX</b>		
AGORESPACE / City Stade : mise en sécurité	26 804 €	
TROMPILLE ANTHONY / Vestaires Foot : remplacement du chauffe-eau	19 415 €	
	7 390 €	
<b>MATÉRIEL</b>		
CHARVET DIGITAL MEDIA / Remplacement du panneau lumineux	19 049 €	
GARRY BRESSE MOTEURS / Remorque Plateau + Tronçonneuse	14 031 €	
METALLERIE MOREL / Rehausse latérales pour le nouveau camion + béquille d'attelage	2 162 €	
MC POIDS LOURDS / Divers équipements nouveau camion	1 746 €	
	1 110 €	
<b>APPARTEMENTS COMMUNAUX</b>		
BLANC - DAVID / Toiture Appartement 53, Chemin de Longchamp	15 984 €	
	15 984 €	
<b>VOIRIE</b>		
EUROVIA ALPES (Programme Voirie CA3B) / Chemin de Lalleyriat : 2 refuges + poutres de rives, Salle des sports : plateforme vélos + grille	109 465 €	
FALAISE T.P. / Val Roman : reprises de bordures	62 059 €	
VIA SYSTEM / Signalisation horizontale, Val Roman : barrière + pannonceaux	19 668 €	
STEPHANE VACHET ENTREPRISE / Chemin de Pirochon : renforcement entrée de champ / Salle des sports : terassement pont / espaces verts	12 025 €	
FRANCK GUENARD / Elagage et abattage d'arbres	11 701 €	
SIGNAUX GIROD / Matériel de signalisation	3 000 €	
	1 013 €	



## TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE À LA SALLE DES FÊTES

Dans le cadre du décret tertiaire, qui impose une réduction progressive des consommations d'énergie pour les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, la salle des fêtes de Servas - associée à la salle des sports - est directement concernée.

Soucieuse de répondre à ces enjeux, la Commune a engagé un audit énergétique avec l'accompagnement de l'économie de flux et du cabinet Efficiencies. Ce diagnostic a permis de cibler plusieurs axes d'amélioration pour réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Parmi les solutions proposées, deux ont été retenues : l'installation d'un éclairage à modules LED et le remplacement des faux-plafonds avec isolation par laine de verre. Initialement envisagée, la pose de panneaux photovoltaïques a dû être écartée en raison de la structure du bâtiment, qui ne permet pas de supporter un surpoids en toiture.

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE : UN PROJET EN TROIS TRANCHES

Tout comme la salle des fêtes, notre groupe scolaire est concerné par le décret tertiaire, imposant une réduction des consommations d'énergie. Et de la même façon, la Commune s'est engagée dans une démarche durable et responsable, en réalisant des travaux en plusieurs phases.

À la suite d'audits énergétiques et thermographiques réalisés par des bureaux d'études, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées pour les bâtiments de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Pour répondre aux enjeux d'efficacité énergétique et aux critères d'obtention des financements, les travaux ont été réalisés en trois tranches successives :

- **Tranche 1 :** isolation des murs extérieurs de l'école élémentaire, permettant de réduire considérablement les déperditions de chaleur et de traiter les ponts thermiques.
- **Tranche 2 :** amélioration du confort thermique de l'école maternelle, comprenant l'abaissement et l'isolation de certains plafonds, le relamping des salles de classes, le remplacement de 4 fenêtres et de 4 puits de lumière.
- **Tranche 3 :** remplacement des systèmes de chauffage. Les anciennes chaudières des deux bâtiments ont été remplacées par des chaudières à gaz à condensation. Des équipements à haut rendement énergétique, désormais pilotables, permettant d'optimiser le chauffage des locaux en fonction de leur occupation.

Ces actions concrètes pour la transition énergétique sont rendues possibles grâce au soutien financier de nos partenaires.



	Coût HT des travaux	Département	Région	État	Reste à charge HT	% Reste à charge HT
<b>Salle des Fêtes</b>	50 089,64 €	7 191,00 €		9 376,00 €	33 522,64 €	65,12 %
<b>Groupe scolaire</b>	192 234,94 €		25 000,00 €	42 058,00 €	125 176,94 €	66,93 %
<b>Vidéoprotection</b>	99 945,00 €	24 863,00 €	39 978,00 €	9 994,00 €	25 110,00 €	25,12 %



## VIDÉOPROTECTION : UN DISPOSITIF DÉSORMAIS PLEINEMENT OPÉRATIONNEL

Le système de vidéoprotection de la commune est désormais entièrement installé et fonctionnel. Après plusieurs mois de travaux, l'ensemble des caméras prévues dans le projet sont aujourd'hui en service. Ce dispositif permet de sécuriser les bâtiments publics, les espaces communs et les accès au village, tout en contribuant à la prévention des incivilités et des dégradations.

L'objectif de cette installation est avant tout de dissuader les comportements malveillants et, le cas échéant, de faciliter les enquêtes en cas d'infraction. Les images enregistrées permettent en effet d'identifier plus rapidement les auteurs des faits, sous le contrôle strict des autorités compétentes.

Conformément à la réglementation, seul le Maire et les adjoints identifiés sont habilités à accéder aux images.

La Gendarmerie peut, quant à elle, les consulter uniquement sur réquisition ou décision d'un juge, dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La mise en place de ce système s'inscrit dans la volonté municipale de renforcer la sécurité et la tranquillité publique tout en respectant la vie privée de chacun. **C'est un outil de prévention et de protection, au service des habitants et du cadre de vie de la commune.**

## UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de sa démarche de transition énergétique, la commune installe une borne de recharge rapide pour véhicules électriques d'une puissance de 60 kW DC, équipée de deux prises. Ce nouvel équipement permet aux usagers de recharger leur véhicule de 10 à 80 % en moins de 45 minutes, un atout précieux pour les trajets quotidiens comme pour les déplacements professionnels.

La borne est implantée sur le parking de l'église, le long du mur d'Emmaüs, afin d'être facilement accessible à tous.



### Un projet porté avec le SIEA

Ce projet est réalisé en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), via son groupement de commande dédié aux infrastructures de recharge. Ce dispositif a permis à la commune de bénéficier :

- D'un accompagnement technique et administratif complet
- De tarifs négociés avantageux
- D'une installation conforme aux normes les plus récentes

### Un investissement maîtrisé grâce aux aides

Le coût total du projet s'élève à **38 631,70 € HT**.

Grâce aux aides mobilisées, le reste à charge pour la commune est fortement réduit :

**Prime Advenir : 7 200,00 € HT**

**Participation du SIEA au raccordement : 4 987,50 € HT**

**Fonds de concours du SIEA : 22 500,00 € HT**

**Reste à charge final pour la commune : 10 530,54 € TTC**

## REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG : UNE DÉMARCHE QUI AVANCE

Dans le prolongement de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune poursuit une réflexion approfondie sur l'aménagement de son centre-bourg. Ce projet d'envergure associe plusieurs partenaires : Grand Bourg Agglomération, la CCI de l'Ain, la SPL IN TERRA et le cabinet Bel Air Architectures.

**Objectif :** définir les contours d'une future polarité commerciale, intégrant également des aménagements publics et des logements.

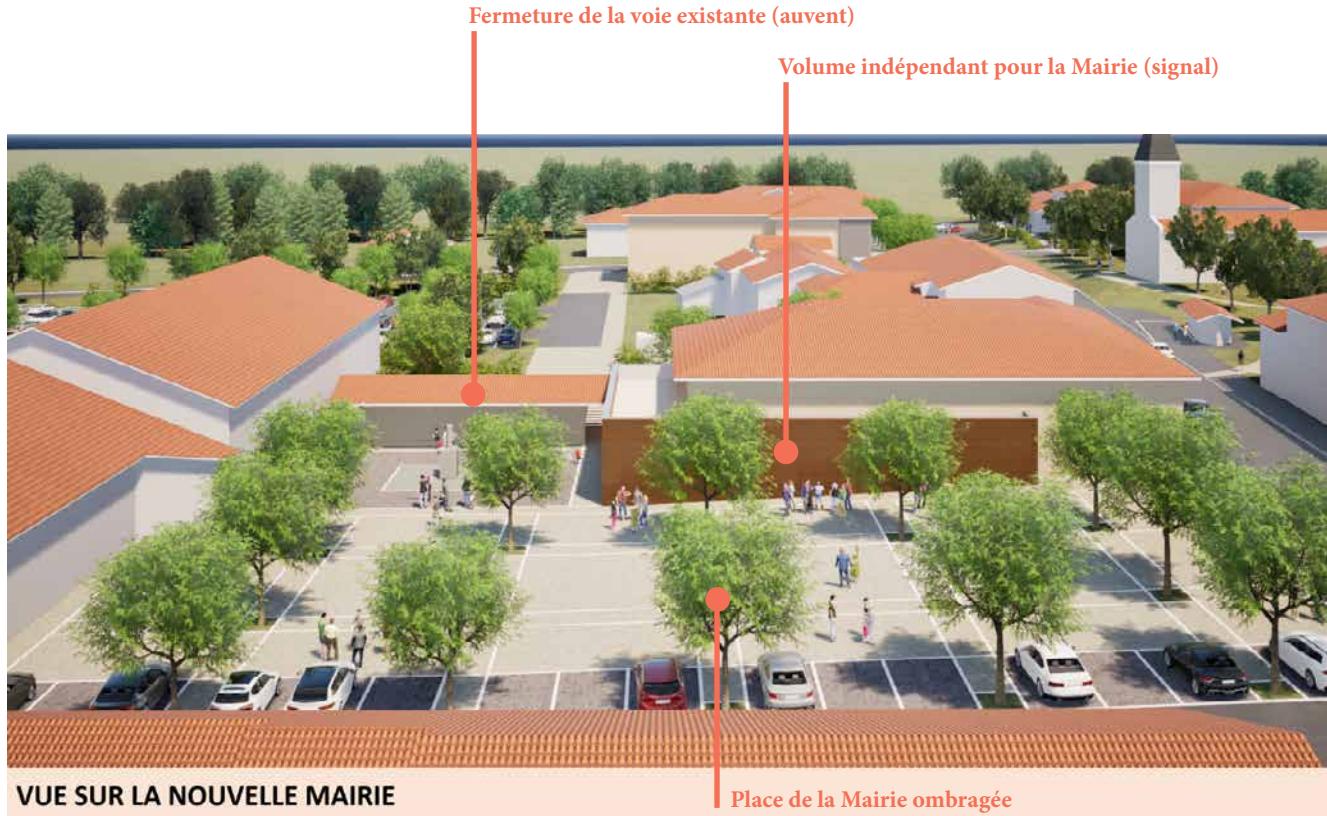
**Cette année, une étude de potentiel économique** a été réalisée afin d'identifier les besoins en commerces de proximité, avec notamment le potentiel déménagement du bar-tabac, la création d'un espace de restauration et l'accueil de nouvelles activités. Ces réflexions ont permis d'alimenter les premières propositions d'aménagements issues de l'étude menée parallèlement par la SPL IN TERRA.

Au fil des mois, plusieurs arbitrages ont été rendus par le Conseil Municipal : organisation des espaces publics, plan de circulation et de stationnement, surface et emplacement de la future mairie, ... **Le plan guide du projet a été validé en juillet 2025.**

**Les premières phases de diagnostics de démolition** (anciens bâtiments communaux et propriétés acquises) ont été lancées, incluant un diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux, Déchets), obligatoire au-delà de 1 000 m<sup>2</sup> de surface à démolir, et permettant d'envisager le réemploi des matériaux.

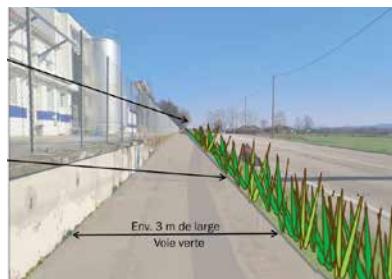
Enfin, plusieurs échanges ont été menés avec Grand Bourg Habitat, pressenti pour porter un programme mixte associant locaux commerciaux et logements, à proximité de l'intersection des feux tricolores. Ce projet constitue un élément central de la future polarité commerçante, en écho au programme qui avait permis la relocalisation des commerces en 2009.

**Ce travail collectif permettra prochainement de finaliser une synthèse de l'ensemble des données techniques, financières et programmatiques, en vue de concrétiser ce projet structurant pour le futur de Servas.**



## AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE NORD : UNE OPÉRATION EN COURS DE PRÉPARATION

Un important travail a été engagé cette année afin de faire émerger un projet cohérent, sécurisé et respectueux de l'environnement existant. Ce secteur, situé en bordure de la RD 1083, nécessite en effet une requalification globale pour répondre aux **enjeux de sécurité, de mobilité douce et de valorisation paysagère**.



**Une étude de programmation** a été lancée début 2025, afin de définir précisément les objectifs techniques, les contraintes réglementaires et les différentes options d'aménagement. Plusieurs bureaux d'études ont été consultés afin d'accompagner la commune dans cette phase pré-opérationnelle. À l'issue de ces consultations, la commune a retenu l'Agence 01, qui a engagé les premières étapes de diagnostics (relevés topographiques, diagnostics amiante et HAP, comptages routiers). Une concertation avec les services du Département a également été menée pour la validation du projet et la matérialisation d'un tourne-à-gauche à l'intersection du Chemin du Suc.

**En parallèle, les principaux arbitrages d'aménagement ont été actés** cet été. Le calendrier prévisionnel prévoit une consultation de maîtrise d'œuvre à l'automne 2025, en vue de disposer d'un avant-projet détaillé pour le dépôt des demandes de subventions au printemps 2026. Les travaux sont envisagés pour 2027, afin de permettre à la commune de solliciter à nouveau les dispositifs de financement mobilisés lors de l'aménagement de la liaison Servas – Lent.

**Ce projet marque une nouvelle étape dans la transformation progressive du cadre de vie à Servas, en conciliant sécurité, mobilité, esthétique et respect de l'environnement.**

## CHEMINEMENT POUR MODES-DOUX SERVAS – LENT : UNE CONCRÉTISATION EN 2026

Après plusieurs mois de préparation, le projet de voie verte reliant les communes de Servas et de Lent est désormais finalisé. Le lancement des travaux est prévu dans les semaines à venir, pour une concrétisation attendue au cours de l'été 2026.

Ce cheminement dédié aux mobilités douces vise à sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes entre les deux communes, en offrant une alternative à la voiture, adaptée tant aux trajets quotidiens qu'aux balades de loisirs.

En février, après consultation, les deux communes ont confié la maîtrise d'œuvre au cabinet INFRATECH, dont l'avant-projet a été validé par les conseils municipaux au printemps 2025.

Le projet a dû intégrer de nombreuses contraintes techniques : emprise du tracé, traversée du passage à niveau SNCF, zones humides à préserver, intégration paysagère, et présence d'un ancien réseau d'eau.



Le tracé retenu, conforme aux normes en vigueur, permet une sécurisation optimale, notamment au niveau du passage à niveau. Toutefois, l'aménagement de ce dernier constituant un point complexe, sa réalisation fait l'objet d'une étroite collaboration avec SNCF Réseau et les travaux pourraient être différés de quelques mois par rapport au reste de la voie.

La phase opérationnelle s'est engagée courant 2025 avec le lancement des consultations d'entreprises et les démarches d'acquisitions foncières, accompagnées par un notaire.

Le financement du projet repose sur plusieurs partenaires : l'État, le Département de l'Ain, Grand Bourg Agglomération ainsi que des fonds européens Leader.

**Ce projet, attendu de longue date, marque une avancée majeure dans l'engagement des communes pour des mobilités plus douces et un cadre de vie durable et apaisé.**



Pour garantir l'accès aux services d'urgence, la barrière est équipée d'un cadenas spécifique. Une signalétique adaptée complète le dispositif.

## SÉCURISATION DE LA CIRCULATION DANS LE QUARTIER DU VAL ROMAN

Dans le cadre de la concertation menée en 2021 avec les habitants du quartier du Val Roman, la Commune s'était engagée à repenser la circulation afin de réduire le trafic de transit et la vitesse excessive observée sur les voies de ce quartier. Un premier aménagement avait alors été réalisé avec l'installation d'une barrière rue des Érables.

Suite à la rétrocession de la rue des Aulnes par la société INOVEAM en début d'année, la commune a pu finaliser le plan de circulation initialement prévu, en installant une nouvelle barrière au Sud de cette voie, sur le même principe que celle mise en place rue des Érables.

Cet aménagement répond à plusieurs objectifs :

- Sécuriser un virage à visibilité réduite,
- Limiter la circulation de transit dans le quartier,
- Permettre une aire de retournement, notamment pour les véhicules de collecte des déchets,
- Laisser accessibles les places de stationnement du parking situé au Nord de la rue, pour les riverains et leurs visiteurs.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les panneaux photovoltaïques installés par BEC 01 fin 2024 sur le complexe Salle H. Baillet / Périscolaire et Cantine ainsi que sur l'église sont désormais pleinement opérationnels.

Durée de raccordement

Production en KW

Équivalence en kilomètres parcourus en voiture électrique

Équivalence en nombre d'arbres «sauvés» \*

Équivalence en nombre de foyers alimentés (hors chauffage électrique)



Salle Henri Baillet  
Périscolaire/ Cantine

11 mois

38 800 kWh

258 000 km

688

13

Église

10 mois

12 222 kWh

82 000 km

218

4

\* Chaque arbre correspond à une quantité de CO<sub>2</sub> absorbée : cette production solaire a évité des émissions équivalentes à ce que plusieurs centaines d'arbres auraient dû absorber dans le cas d'une consommation d'énergies fossiles (gaz, carburants, ...).





## RÉNOVATION DU CITY STADE : UNE NOUVELLE PELOUSE ET DES CONTOURS REMIS À NEUF

Face à une dégradation importante du city stade, la commune a engagé des travaux de rénovation. La pelouse synthétique, fortement usée par le temps, ainsi que les planches délimitant le terrain, présentaient des signes d'usure avancée.

Pour mener à bien cette opération, la commune a fait appel à l'entreprise AGORESPACE, spécialisée dans les équipements sportifs. Celle-ci est intervenue du 1er au 3 septembre pour procéder au remplacement complet de la pelouse synthétique, pour un montant de **16 179 € HT**.

Dans le même temps, Lilian Bardet, agent communal, a profité de cette intervention pour changer l'ensemble des planches basses du contour du terrain, permettant ainsi une remise en état complète et durable de l'équipement.

..... **Nouveau !**



## J'AIME LA NATURE PROPRE



Fédération Départementale  
des chasseurs de l'AIN

Cette année, notre commune a rejoint l'initiative « J'aime La Nature Propre », une opération nationale orchestrée par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité.

Pour cette nouvelle édition, 11 participants courageux, dont 4 élèves de l'école primaire, se sont rassemblés devant la Mairie pour affronter les caprices de la météo neige, froid et pluie et collecter pas moins de 75 kg de déchets, soit environ 1 m<sup>3</sup>.

### Une contribution remarquable malgré les conditions difficiles.

Ce que l'on retrouve le plus souvent parmi ces déchets est inquiétant : plastiques, mégots de cigarette et cannettes métalliques. Ces éléments, particulièrement nocifs pour notre environnement, illustrent le défi permanent de sensibilisation et de responsabilité collective.

Nous encourageons chacun à devenir acteur de la préservation de notre cadre de vie.

Utilisons nos conteneurs à déchets ! Après tout, si un enfant de 4 ans peut le faire, pourquoi pas nous ?



^  
Cabane réalisée  
par Lilian Bardet

## CIMETIÈRE COMMUNAL : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

L'entretien du cimetière repose sur une responsabilité conjointe entre la commune et les titulaires de concessions. La commune assure la propriété et le bon état des espaces communs : allées, espaces verts, mobilier, points d'eau, etc.

Si un défaut d'entretien a pu être constaté récemment, nous vous prions de nous en excuser. L'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires complexifie les opérations de désherbage, mais une solution alternative a été trouvée et des campagnes de nettoyage renforcées seront ainsi mises en œuvre dès l'an prochain.

Cependant, la bonne tenue du cimetière dépend aussi de l'engagement des familles. Chaque concessionnaire est responsable de l'entretien de sa sépulture et de ses abords : nettoyage, désherbage, entretien des ornements, et vérification de la stabilité du monument. Ces actions sont essentielles pour la sécurité des visiteurs et la préservation des lieux.

### Que peut faire la commune lorsqu'une tombe semble « abandonnée » ?

Certaines sépultures, manifestement à l'abandon, ont été repérées. Toutefois, **la Commune ne peut pas intervenir sur une concession privée**, même en mauvais état, **sans autorisation, sauf en cas d'urgence ou de danger avéré**.

Dans ce cas, le respect du cadre légal définit les étapes qu'elle peut engager :

- **Constater l'état d'abandon (avec procès-verbal et photos),**
- **Lancer une procédure de reprise pour état d'abandon, qui s'étale sur trois ans,**
- **Informier les ayants droit (par affichage, courrier et publication),**
- **Et, à l'issue de cette procédure, si la concession est officiellement reprise, la Commune peut alors remettre en état ou réaffecter l'emplacement.**



## BOIS DU SUC : UN NOUVEAU PLAN DE GESTION POUR UNE FORêt DURABLE

La commune souhaite poursuivre ses efforts pour préserver et valoriser le Bois du Suc, un espace naturel à la fois apprécié pour sa biodiversité, son paysage et sa fonction de loisir. Un nouveau Plan Simple de Gestion (PSG) a été établi pour la période 2025–2034, avec des objectifs clairs, dans la continuité du précédent programme.

### Les grandes orientations de ce plan sont les suivantes :

- **Préserver le paysage et la qualité d'accueil du site pour les promeneurs,**
- **Assurer la sécurité des usagers en limitant les risques liés aux arbres morts ou dangereux,**
- **Favoriser une gestion forestière douce et durable, permettant la production de bois de qualité tout en assurant le renouvellement naturel de la forêt,**
- **Adapter la forêt au changement climatique en diversifiant les essences et en favorisant les arbres plus résilients.**

La forêt sera progressivement conduite vers un traitement irrégulier en mélange, où toutes les classes d'âge coexistent sur une même parcelle, du semis aux grands arbres. Ce mode de gestion permet de préserver l'équilibre écologique et l'aspect paysager du bois.

Des coupes sélectives seront réalisées régulièrement, avec un prélèvement modéré (10 à 15 %) du volume de bois.

Cela favorisera la lumière au sol et la régénération naturelle. Des plantations ciblées viendront compléter la gestion, notamment pour introduire davantage d'essences variées comme le cormier, l'érable ou le tilleul.

## ENTRETIEN DES HAIES ET DÉSHERBAGE DES PIEDS DE FAÇADE : UN PETIT GESTE POUR UN BIEN COMMUN

Dans le cadre de la sécurité et de la propreté de nos espaces publics, un nouvel arrêté municipal vient rappeler certaines obligations concernant les riverains.

### Taille des haies et végétation en bord de voie

Conformément aux articles R.116-2 du Code de la voirie routière et R.610-5 du Code pénal, il est rappelé que chaque propriétaire ou occupant doit veiller à ce que les haies, arbustes ou branches n'empêchent pas sur la voie publique, qu'il s'agisse d'une chaussée, d'un trottoir ou de tout autre espace accessible au public.

Cette mesure vise avant tout à assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, et à préserver la visibilité sur nos voies.

### Déssherbage des pieds de façade

L'arrêté municipal instaure également l'obligation, pour chaque riverain, de désherber le pied de sa façade (mur d'habitation, muret ou clôture).

Cette mesure constitue un juste équilibre entre ce qui relève de l'entretien communal et ce qui incombe aux habitants.

En effet, depuis la mise en œuvre de la loi « Zéro Pesticide » qui interdit l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, les services municipaux ont recours à des méthodes alternatives, plus respectueuses de la nature, mais aussi plus longues à mettre en œuvre et à renouveler plus fréquemment.

Contrairement à certaines communes qui imposent aux riverains l'entretien complet des trottoirs (désherbage, déneigement, balayage, etc.), notre commune a fait le choix d'un compromis en limitant cette obligation d'entretien aux pieds de façade et de clôtures pour deux raisons principales :

- Afin de prendre en compte à la situation de certains habitants pour qui ces travaux peuvent être difficiles à réaliser.
- Parce que les interventions communales effectuées au plus près des propriétés nécessitent l'utilisation d'outils mécaniques, qui peuvent, malgré toutes les précautions prises, entraîner des dégradations involontaires. La commune a d'ailleurs déjà reçu plusieurs plaintes de riverains concernant des dommages sur des crépis, grillages ou clôtures lors de ces opérations.



Les haies doivent être limitées à deux mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élargissement des trottoirs, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



## BRESSOR

Le 12 septembre 2025, la société BRESSOR SA site de Servas a eu l'honneur d'accueillir Madame Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ain, à l'occasion de l'inauguration d'un nouvel atelier « mini 25 g ». Les adjoints des communes de Saint-André-Sur-Vieux-Jonc et Servas, des représentants de la coopérative laitière, les représentants de la marque Ile de France se sont joints à l'ensemble du personnel du site et de la direction de l'Alliance Fromagère pour partager pizzas, salades, plateau de fromages et fruits dans un esprit festif et champêtre. Le site de Servas poursuit son développement en élargissant sa gamme grand export sous la marque Ile de France. En 2023 un nouvel atelier dédié au «125 g long life » voyait le jour. Cette année son petit frère le « Mini 25 g » a pointé le bout de son nez.

Bressor Servas, dispose maintenant d'un savoir-faire en production dans le domaine des pâtes molles à pâte persillée avec la marque Bresse Bleu et sur les pâtes molles non persillées destiné au grand export avec la marque Ile de France.

## JENNIFER GARIBIAN

### De la passion à la réalisation : mon parcours vers l'artisanat...

Je suis passée du médico-social à l'artisanat.

J'ai exercé mon métier de monitrice éducatrice avec passion et rigueur, mais au fil des années, je ne trouvais plus de sens à mon travail. Alors, j'ai décidé d'écouter mes aspirations et d'aller là où mes appétences me guidaient.

Ayant grandi auprès de mon père artisan, j'ai hérité de son goût pour le travail manuel. Depuis toujours, j'ai aimé « bricoler » et, au fil des années, j'ai rénové ma maison familiale en fonction des tendances et des envies de ma famille. Ce qui était un simple loisir est devenu une véritable vocation.

Ma reconversion professionnelle de peintre en bâtiment est un choix de cœur, et non un choix par défaut. J'ai choisi ce métier parce qu'il me passionne, qu'il me permet de créer, de personnaliser des projets et, surtout, de m'épanouir pleinement chaque jour.

J'ai mis ma vie entre parenthèses pendant un an pour suivre la formation de peintre en bâtiment aux Compagnons du Tour de France à Lyon. Durant cette expérience, je n'ai jamais ressenti de différence de traitement, ni de la part de mes formateurs, ni des autres apprentis.

Dans un secteur encore majoritairement masculin, mes clients, collègues et fournisseurs sont souvent surpris et curieux de collaborer avec une femme... mais toujours ravis de mon implication et de mon souci du détail.

Ce que j'aime dans mon métier, c'est cette relation unique avec mes clients : échanger, comprendre leurs envies, personnaliser leurs projets et leur offrir un intérieur à leur image.

**Trophée de la meilleure reconversion professionnelle 2025**  
**Auvergne Rhônes-Alpes**



Avec ces deux marques, Bressor participe pleinement à l'image de la gastronomie du département de l'Ain et est à l'image du fromage à la française.

Nous vous rappelons qu'un magasin est ouvert au public du Lundi au Vendredi.



### VOUS VENEZ DE VOUS INSTALLER À SERVAS

Commerçant, artisan, vous venez de vous installer sur notre commune et vous souhaitez figurer sur notre site Internet et dans la prochaine édition de notre bulletin municipal, alors téléchargez la fiche de référencement sur notre site Internet, rubrique Économie.



Si vous avez un projet de rénovation, contactez-moi et donnons vie ensemble à vos idées !

Osez, foncez, croyez en vous !

Jennifer Garibian, artisan peintre (« Oserais-je dire peintre artisane ? »)



## UN ATELIER SCIENTIFIQUE pour les enfants de Servas !

### Le Lab'itinérant en visite le 14 juin 2025

Le samedi 14 juin 2025, la commune de Servas a accueilli un atelier scientifique original et ludique animé par le Lab'itinérant. Cet atelier, organisé en partenariat avec ALTEC (Maison de la culture et de la citoyenneté, Bourg-en-Bresse), a rassemblé une vingtaine d'enfants curieux et enthousiastes autour de la programmation robotique et la fabrication d'objets assistée par ordinateur.

Au programme : expérimentations, découvertes et créativité !

Les jeunes participants ont pu s'initier au codage informatique pour diriger un petit robot programmable, qu'ils ont testé sur un circuit. Plusieurs stands permettaient de découvrir la création et la fabrication numérique à travers l'utilisation d'imprimantes 3D, d'une découpeuse laser pour le bois et d'un atelier de flocage textile destiné à personnaliser les créations des enfants.

**L'objectif : comprendre en s'amusant comment la science et la technologie peuvent aider à imaginer le monde de demain.**

Encadrés par l'équipe du Lab'itinérant, les enfants ont manipulé, testé et inventé en toute sécurité, développant leur sens de l'observation, leur logique et leur esprit d'équipe. Chacun est reparti avec des étoiles plein les yeux... et même une petite création à montrer à la maison !

La municipalité remercie chaleureusement le Lab'itinérant pour cette belle animation, ainsi que les bénévoles et parents présents pour leur aide et leur bonne humeur.





## NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS MÉRIDIEN SCOLAIRE

Depuis plusieurs années, la commune assure la gestion du restaurant scolaire et la surveillance du temps méridien durant les jours d'école. Dans une volonté d'améliorer l'accueil des enfants sur ce temps clé de la journée, le Conseil Municipal a décidé, dès cette rentrée, de confier la coordination du temps méridien à l'association Alfa3A, déjà en charge de l'accueil périscolaire du matin et du soir.

### Une équipe renforcée pour plus d'animations

Désormais, l'encadrement du temps méridien repose sur :

- **1 coordonnateur et 2 animateurs salariés d'Alfa3A**
- **8 agents municipaux répartis en deux équipes : une pour les maternelles et une pour les élémentaires**

Ce nouveau dispositif permet aux enfants de profiter d'activités variées et enrichissantes durant la pause de midi.

### Une touche sportive avec le FCVVJ

Pour compléter cette offre, la commune a fait appel à un jeune entraîneur du Football Club Veyle Vieux-Jonc (FCVVJ), dans le cadre de son projet d'études. Il intervient deux fois par semaine pour proposer des animations sportives aux enfants.

### Un coût partagé entre la commune, les familles et la CAF

Ce nouveau fonctionnement représente un investissement important, pris en charge en grande partie par la commune. Toutefois, le temps méridien étant désormais considéré comme temps d'accueil périscolaire, une participation des familles est nécessaire, comprise entre 1 € et 2,50 € par an selon le quotient familial, permettant ainsi à la commune de bénéficier du soutien financier de la CAF.



Reste à charge pour la commune (1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025) : **12 045 €**

➢ Contribution Alfa3A : **11 685 €**

➢ Intervention FCVVJ : **360 €**

Soit 2,40€ par repas, non facturés aux familles cette année.





## L'ÉCOLE DE SERVAS

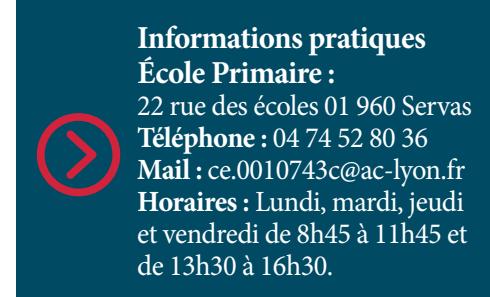
Cette rentrée a été marquée par la fermeture d'une classe et la délocalisation de l'antenne du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés).

### Quelques chiffres

- **121 élèves pour 5 classes, 1 dispositif Ulis et 7 enseignants**
- **2 Atsem** (1 par classe de maternelle) : Mme Urbina en PS-MS et Mme Robert en GS-CP
- **2 Aesh** pour l'accompagnement d'élèves à besoins particuliers : Mmes Damato et Patry.
- **4 employées municipales** chargées de l'entretien des locaux : Mmes Urbina, Adjlout, Berrez et Fion.
- **1 conseil d'école** regroupant l'équipe enseignante, la municipalité, le DDEN, les représentants de parents d'élèves et les représentants des activités périscolaires.

### Les classes

- **Dispositif Ulis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) : Mme Didier**
- **Petite et Moyenne Sections : Mme Ray (24 élèves)**
- **Grande Section-CP : Mme Cuisinier (20 élèves)**
- **CP-CE1 : Mme Estublier (20 élèves)**
- **CE2-CM1 : Mme Ballois (30 élèves)**
- **CM2 : Mmes Ouali et Marmont Schüpp (27 élèves)**



## Projets et actions pédagogiques (2025/2026)

- Évaluations nationales : classes élémentaires du CP au CM2.
- Activités de natation pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 : apprentissage du savoir nager avec passage de trois paliers et de l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) en fonction du niveau de chacun.
- Prix littéraire des Incorruptibles, prix « Jacques Genin » du Festival du Film d'animation pour la jeunesse en octobre, concert pédagogique du Conservatoire de Bourg-en-Bresse, spectacles des Petites Scènes Vertes et du Théâtre : ces actions et/ou le transport sont financés par le Sou des Écoles. Un grand merci aux bénévoles !
- Sensibilisation au harcèlement et permis Internet avec l'intervention de la gendarmerie de Bourg-en-Bresse, permis piéton réalisé avec le soutien de la MAIF, permis Savoir rouler à vélo.
- Ateliers parents en Petite Section : encadrement de jeux de société et d'activités d'arts visuels en classe.
- Ateliers Marché de Noël : les élèves ont fabriqué des objets destinés à la vente du vendredi 5 décembre.
- Projet Cirque : les élèves bénéficieront d'un cycle d'apprentissage des techniques du cirque avec l'intervention de l'ETAC (École des Techniques et des Arts du Cirque) au mois de mars. Le projet est financé par la Mairie et le Sou des Écoles.
- Projet Culture Rugby : les élèves de CM2 partageront un projet avec deux classes d'autres écoles pour la réalisation d'un reportage auprès des joueurs de l'USBPA. Ils travailleront sur la photographie. La restitution aura lieu fin février. Le financement et l'organisation sont gérés par Grand Bourg Agglomération.
- Projet Classe transplantée : un voyage de 3 jours mènera les élèves de CM2 à Clermont-Ferrand sur le thème des volcans. Merci au Sou des Écoles qui finance en grande partie ce séjour.

## GRAINE DE MALICE

### Vacances scolaires

Accueil de Loisirs Inter-communal « Graines de Malice »

Mercredis - Vacances

L'Accueil de Loisirs

« Graines de Malice »

est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, sur le site de Lent.



Durant toute l'année 2025, l'équipe d'animation a proposé aux enfants des activités variées : modelage, expression corporelle, bricolage, activités manuelles, cuisine, activités physiques et sportives, etc. Ces différentes activités ont été agrémentées par de nombreuses sorties en fonction des thèmes abordés durant l'année : atelier pâtisserie, animations à la bibliothèque de Lent, journée au domaine des Planons, journée médiévale au Château de Varey, Laser Game et Kid park à l'Espace 1055, baignades, journées sportives intercentres, médiation animale, animation Kapla, carnaval intercentre à Bourg-en-Bresse, animation découverte musicale, spectacles...

Les vacances d'été ont été marquées par des temps forts comme des stages (ferme Fantasy à Domsure, PAL) ou encore un séjour à Matafelon avec de nombreuses activités.

### Parcours découverte

Les mercredis matin, en plus de l'accueil classique au centre de loisirs, les enfants de 4 à 12 ans peuvent venir pratiquer pendant 2 h, des activités sportives, artistiques, culturelles ou environnementales, durant des cycles de 6 à 9 séances. Ces séances se déroulent sur les communes de Servas et Lent et sont encadrées par des intervenants extérieurs et des animatrices de l'Accueil de Loisirs.

**À noter que la municipalité de Servas prend en charge 4 € par séance et par enfant pour les familles de votre commune : profitez-en !**

Depuis la rentrée de septembre 2025, les effectifs ont fortement augmenté. La structure accueille jusqu'à 70 enfants certains jours ; les capacités autorisées étant atteintes, il n'est malheureusement plus possible de répondre aux besoins de garde de toutes les familles pour cette nouvelle année scolaire.

### Manifestations

Le 4 octobre 2025, les 4 structures « Graines de Malice » ont organisé leur premier goûter/spectacle à Servas. Les familles ont pu, le temps d'un après-midi, profiter d'une exposition des périscolaires et de l'accueil de loisirs sur le thème de la nature, suivie d'un spectacle musical et d'un goûter offert. Toute l'équipe vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle manifestation.



**Plus d'informations : contact : Fanny Déloge**

Mercredis - Vacances / Tél: 04.74.52.84.89 ou 06.19.68.49.54

Email: [lent.animation@alfa3a.org](mailto:lent.animation@alfa3a.org) ou directement dans les locaux de l'Accueil de Loisirs au 87 Rue des écoles 01240 Lent

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE SERVAS

### Une année 2025 riche en découvertes !

L'année 2025 a été placée sous le signe de la curiosité, de la créativité et de la convivialité à l'accueil périscolaire de Servas. Parmi les temps forts, le traditionnel "Quine Toto du Périsco" a réuni les enfants autour du plaisir du jeu. Les enfants ont également voyagé à travers le monde grâce à un pirate explorateur qui leur a fait découvrir des animaux étonnantes comme le rat-taupe nu ou le dumbo octopus, à travers des ateliers manuels, sensoriels et d'observation.

La fin d'année scolaire a été marquée par une soirée "Fort Boyard" parents-enfants, ponctuée de défis et d'un apéritif participatif. En septembre, les enfants ont rencontré Bernard Quivet, passionné d'oiseaux, avant de créer plumes et oiseaux colorés. En octobre, les bénévoles de la bibliothèque de Lent ont animé des ateliers autour du livre et de la musique, puis en novembre préparation de Noël avec de nombreuses activités.

Une belle année rythmée par les échanges, la découverte et la bonne humeur !



**N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 04 74 22 49 52 ou [periscolaire.servas01@gmail.com](mailto:periscolaire.servas01@gmail.com)**  
**Nouveauté : les dossiers d'inscription se font désormais en ligne (contacter la directrice pour avoir des codes de connexion)**

## SOU DES ÉCOLES

L'association du Sou des Écoles, composée cette année de 16 membres, finance les activités culturelles, sportives et éducatives des enfants grâce aux manifestations organisées tout au long de l'année.

Grâce à l'engagement des bénévoles, les élèves ont pu profiter de belles sorties : Aquarium de Lyon, Parc de la Tête d'Or, prix des Incorruptibles, animation Kapla, et bien d'autres encore !

Une année 2025-2026 sous le signe de la vigilance... De nouveaux parents ont rejoint l'équipe, ce qui est encourageant, mais nous avons encore besoin de renfort !

Sans bénévoles, pas d'événements... et donc pas de financement pour les projets scolaires.

Un grand merci à tous ceux qui s'impliquent : parents bénévoles, membres du conseil d'administration, enseignants et Mairie.



### Dates à retenir pour 2026

- 28 février : tombola / carnaval
- 28 mars : vente de tartes
- 3 avril : chocolats de Pâques
- 26 juin : fête de fin d'année
- 11 septembre : assemblée générale

### Composition du bureau

- Lauren Lothe et Océane Bouraly (Co-présidentes)
- Vanessa Bret (secrétaire)
- Sandra Dubois (vice-secrétaire)
- Aurélie Masson (trésorière)
- Nicolas Guyot (vice-trésorier)

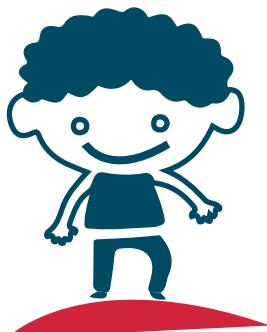
## GRIBOUILLE Relais Petite Enfance

Le relais Petite Enfance Gribouille accompagne les familles dans leur recherche d'un mode de garde et leur fonction de particulier employeur. Il propose également aux parents une écoute et des rencontres autour de la parentalité.

Le relais est un lieu d'échanges et de professionnalisation pour les assistants maternels en proposant des temps d'animations avec les enfants accueillis.

Plusieurs activités ont été proposées en 2025 avec des séances d'éveil musical, jeux libres avec objets du quotidien et jeux en forêt. Fête d'été à Bouvent, ateliers parent/enfant et assistants maternels lors de la quinzaine parentalité «Pour Nos Mômes», participation à l'exposition artistique éphémère « La Grande Lessive », ateliers Snoëzelen et yoga du rire à l'occasion de la journée nationale des assistants maternels le 19 novembre.

Les animations pour les professionnels et enfants en matinée, les jeudis matin au gymnase Pierre de Coubertin de Péronnas pour des séances de motricité et vendredis matin pour les communes partenaires suivant un planning annuel.



### Les permanences (uniquement sur rendez-vous)

- Lundi : 8h30-12h30/13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Mercredi : 13h30-16h30
- Jeudi : 13h30-17h30
- Vendredi : 13h30-17h30

Renseignements auprès de Jessica HOCQUAUX, responsable et animatrice au 04 74 32 64 71 ou [rpe@peronnas.fr](mailto:rpe@peronnas.fr)



## BOUCHOUX CONDEISSIAT BASKET

### 300 licenciés comme objectif

Du changement dans l'équipe dirigeante, avec l'arrivée de Thierry BESSARD qui rejoint Prescillia JANIN à la coprésidence du club. Ce nouveau tandem aura pour mission d'orchestrer la vie du club, avec de nombreuses manifestations et aussi un staff de 3 salariés diplômés.

Le BCB, avec 230 licenciés, et un budget de 130 000 € n'est pas en reste sur le terrain. L'objectif avoué des dirigeants est d'atteindre les 300 licenciés, avec une équipe dans toutes les catégories, et de se maintenir durablement en senior au niveau régional.

Chez les jeunes, la priorité reste de développer le nombre de licenciés avec la mise en place cette année de créneaux multisports pour les 4 à 10 ans. Double objectif : attirer de nouveaux adhérents qui ne souhaitent pas forcément se spécialiser trop vite dans une activité, mais également développer une gamme plus large d'habiletés motrices chez les basketteurs.

Enfin l'ambiance au club est déjà régulièrement festive, mais elle le sera d'autant plus cette saison puisque le BCB fêtera ses 80 ans. **Réservez votre 13 juin !**

En attendant meilleurs voeux à tous !

### Manifestations à Servas

- Vendredi 20 mars 2026 : soirée Fondue Savoyarde  
Salle des fêtes de Servas
- Septembre 2026 : loto à Servas



## FOOTBALL CLUB VEYLE VIEUX-JONC

Le FCVVJ est le club des communes de Servas, Lent et Saint-André-sur-Vieux-Jonc.

La saison 25 / 26 compte 121 licenciés, joueurs et dirigeants répartis en 6 catégories (U7, U9, U11, U13, U15 et vétérans). Conformément aux objectifs de l'année précédente, nous avons pu remonter la catégorie U13 avec deux équipes et une équipe en U15.

**Pour accompagner ces joueurs, 15 éducateurs bénévoles sont présents :**

- U7 : Nathan Scultore, Hugo Lamouline, Arnaud Da Silva
- U9 : Eddy Pobel, Noha Montes, Mehmet Caliskan, Frederick Morand
- U11 : Mohammed Mahi, Frederic Despierres, Nathan Scultore
- U13 : Benjamin Tolfa, Nathan Scultore, Maxime Laurent
- U15 : Yoann Maziller, Thomas Jacquier
- Vétérans : Loïc Saint-Cyr, Eddie Moha, Yann De Carvalho

Eddie MOHA a quitté ses fonctions en fin de saison, après 3 ans de présidence. Il a été remplacé par Benjamin TOLFA, ancien vice-président. Le club compte 14 membres dans son bureau qui organise plusieurs manifestations dans l'année comme la vente de choucroute en février, le concours de pétanque en avril ou le tournoi de fin de saison en juin.

L'objectif du club est de pérenniser les catégories présentes et de remonter petit à petit les catégories supérieures. Afin de faire grandir le club nous sommes à la recherche de bénévoles pour participer aux différentes manifestations ou encadrer nos équipes.



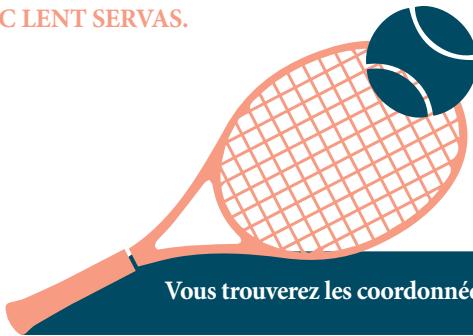
## TENNIS CLUB DE LENT SERVAS

Le club a une nouvelle fois rythmé l'année avec ses rendez-vous sportifs et conviviaux. Le tournoi interne a ouvert la saison en début d'année, suivi du tournoi de qualification pour la National Tennis Cup en juillet. Fin août, le traditionnel tournoi Open a connu un beau succès, accompagné d'un repas « bressannette » organisé par le club, qui a rassemblé joueurs et supporters dans une ambiance chaleureuse.

Les cours de tennis connaissent un véritable engouement cette année. Pour répondre à la demande croissante, de nouveaux créneaux ont été ouverts afin d'offrir davantage de choix aux licenciés. Les entraînements, adaptés à tous les âges et à tous les niveaux, sont assurés par notre professeur diplômé d'Etat, Antonin, toujours disponible et à l'écoute des joueurs.

Le Tennis Club de Lent Servas continue ainsi de conjuguer pratique sportive, convivialité et partage.

Facebook : [TC LENT SERVAS](#).



Vous trouverez les coordonnées des responsables associatifs dans l'annuaire associatif joint au bulletin



## LA BOULISTE

Une nouvelle année pour la plus ancienne association sportive de Servas qui a vu quelques résultats avec des qualifications aux championnats de l'Ain simples et doubles, de belles performances au Fédéral ainsi que quelques concours départementaux gagnés par les joueurs de Servas.

Une équipe a également fait le déplacement à Gap pour le tournoi international, défaite après les poules (notre photo) où nous avons pu jouer contre des joueurs étrangers et des champions de France.

Pour cette saison 2025 / 2026, nous avons engagé une équipe en ligue M4, une équipe en club sportif N5 ainsi qu'une équipe en AS, avec un début de saison prometteur. Le directeur technique départemental nous a aussi fait plusieurs séances de perfectionnement.

La Bouliste organise un concours quadrette le **21 février** à L'Astroboules de St-Denis-les-Bourg ainsi que le traditionnel challenge Paco du **26 Juin** en soirée.

Les entraînements se déroulent le mercredi soir à l'Astroboules et le jeudi soir à Servas quand le temps le permet.



## AAPPMA LA VEYLE

### Servas, Lent, Dompierre-sur-Veyle

Pour l'ouverture de la pêche le 8 mars 2025 l'association avait lâché 300 kg de truites le long du parcours allant de Servas à Dompierre.

Le 29 mars ce sont 80 pêcheurs qui sont venus pour le safari truites autour du plan d'eau de Dompierre et le long de la rivière, où 80 kg de truites avaient été mis à l'eau pour l'occasion. Grillades, saucisses et frites étaient proposées à midi.

Le 15 juin a eu lieu le concours de pêche au plan d'eau de Dompierre ouvert aux enfants et aux adultes. La météo étant incertaine, cela explique peut-être que les pêcheurs étaient moins nombreux que nous aurions pu l'espérer. Le concours était suivi d'un repas champêtre ouvert à tous. L'orage violent qui s'est déclaré au moment de la remise des lots du concours a gâché la fête et a fait fuir de nombreuses personnes. Nous avons néanmoins réussi à servir des repas aux personnes qui étaient restées et que nous remercions sincèrement.

Le 15 novembre, la vente à emporter de tête de veau et saucisson au vin a clôturé les manifestations de l'année.

Merci à la municipalité de Dompierre de nous avoir permis la mise en place d'un aérateur dans le plan d'eau qui limite probablement la mortalité piscicole.

#### Manifestations prévues en 2026 :

- > Dimanche 18 janvier : assemblée générale.
- > Samedi 28 mars : safari truites.
- > Dimanche 14 juin : concours de pêche.
- > Dimanche 20 septembre : safari truites.
- > Samedi 14 novembre : vente tête de veau, saucisson au vin.



## À L'ÉCOLE DES ABEILLES...

Le rucher école du Syndicat Apicole de l'Ain poursuit au fil des années ses formations en apiculture sur le site de Servas. En 2025 une cinquantaine de personnes a suivi la formation sur une année complète.

L'apiculture devient plus complexe face au changement climatique et à la météo : miellées plus courtes, en avance dans la saison, chaleurs intenses qui « sèchent » les fleurs...

Les attaques des frelons asiatiques et la préation qu'ils effectuent sur les abeilles ajoutent encore à la difficulté de garder un cheptel et de produire du miel. Saluons d'ailleurs le piégeage de printemps effectué sur la commune afin de capturer un maximum de reines fondatrices et ainsi de faire diminuer le nombre de nids possibles.

On voit qu'il y a donc toujours vraiment nécessité à se former avant de débuter !

La formation 2025 a été une réussite au dire des participants et la production de miel satisfaisante.

L'équipe de formateurs du syndicat apicole reste inchangée en 2026 et accueillera un nombre équivalent de futurs « Happy... culteurs » avec quelques personnes qui souhaitent prolonger la formation par une année de plus.



## LES AMIS DU FOUR DE LA FRETAZ

### Un chantier qui avance

L'association Les Amis du Four à Pain de la Fretaz poursuit avec enthousiasme la construction du four à pain, situé à l'arrière de la salle polyvalente.

Après l'élévation des murs, la grande étape de l'année 2025 fut la pose de la charpente traditionnelle et des tuiles, achevée au début de l'été. Les bénévoles se sont ensuite attelés à des travaux plus techniques mais indispensables : tranchées pour les branchements d'eau et d'électricité, ainsi que la mise en place de l'évacuation des eaux pluviales, et la réalisation des enduits intérieurs, offerts par la société WEBER.

Le 7 juin dernier, l'équipe a pu s'exercer à la fabrication de pizzas et de pain, grâce à M. Valentin MOISSONNIER, qui a aimablement mis à disposition son four et le matériel nécessaire.

Rappelons que l'ensemble du projet repose sur le bénévolat et la motivation d'une équipe de passionnés, composée pour la plupart de novices, mais dont les compétences variées et la bonne humeur permettent de faire avancer ce beau projet collectif.

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues : n'hésitez pas à rejoindre l'aventure !



## ENSEMBLE POUR THIBAULT

Crée par ses parents et amis, suite au décès de Thibault PELUX d'un glioblastome (tumeur au cerveau très agressive), il y a 6 ans, notre association a pour but de récolter des fonds pour l'ARTC (Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales).

Depuis l'existence de notre association, nous avons ainsi remis 25 000 € à l'ARTC Rhône-Alpes, grâce aux manifestations organisées sur notre commune. Nous avons choisi de remettre cette somme à la recherche sur la maladie.

Nous devons ce succès à tous nos partenaires : Mairie de Servas, Comité des Fêtes de Servas, Empreinte Institut, les commerçants de Servas et des alentours, toutes les personnes qui nous apportent leur soutien, nos bénévoles et toutes celles et ceux qui viennent partager un petit moment avec nous lors de ces manifestations. La Journée de Thibault du samedi 19 avril 2025, organisée autour d'un concours de pétanque, a été une belle réussite avec 56 doublettes le matin et autant l'après-midi.

**Nous vous invitons à venir nous rejoindre, si le cœur vous en dit, et à participer à nos prochaines manifestations pour rendre hommage à Thibault :**

- > 13 décembre 2025 : vente de gâteaux de Noël (parking d'Intermarché)
- > 18 avril 2026 : journée de Thibault (Salle des fêtes, concours de pétanque)
- > 25 septembre 2026 : Assemblée Générale de l'association



## AMICALE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE VEYLE/VIEUX-JONC

L'année 2025 se termine et l'amicale ADSB Veyle/Vieux-Jonc peut faire le bilan de ses collectes et rencontres. Notre assemblée générale du vendredi 7 février à Lent n'a attiré aucun public malgré nos informations locales. Heureusement nous pouvons compter sur la fidélité de nos quatre municipalités, partenaires indispensables et précieux. Nous sommes satisfaits de la présence des adjoints de Dompierre, Lent et Servas ainsi que de celle du Maire de Saint-André-sur-Vieux-Jonc qui a signé la convention quadripartite Mairie, FFPDSB, EFS, UD01. Les collectes restent stables malgré une baisse à Servas compensée par celles de Lent.

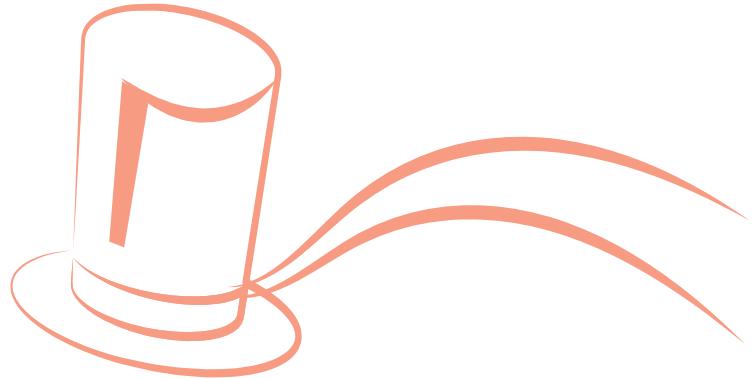
### Nous comptons sur votre participation aux collectes de 2026 :

- > Lent, mardi 6 janvier de 16h à 19h
- > Saint-André/Vieux-Jonc, vendredi 27 mars de 16h à 19h
- > Lent, jeudi 30 juillet de 15h30 à 19h
- > Servas, jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 16h à 19h

### et lors de nos rencontres :

- > Assemblée générale vendredi 13 février à 20h (Dompierre-sur-Veyle)
- > Petit-déjeuner, dimanche 4 octobre (Lent)

L'EFS encourage à privilégier la réservation sur le site ([mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)). Vous pouvez également prendre rendez-vous directement sur le site : don de plasma (et de plaquettes) qui s'effectuent à la Maison du Don.



## CONSCRITS

Classards de la 1 et de la 6, cette année 2026 vous mettra à l'honneur lors de notre banquet annuel ! C'est avec plaisir que nous organisons ce nouveau banquet qui aura lieu le samedi 7 mars 2026. Pour constituer un petit groupe pour l'organisation, nous sommes à la recherche de quelques volontaires pour nous donner un coup de main.

Si vous souhaitez donner quelques heures de votre temps, contactez **Pauline Moissonnier**.



## CHORALE LA MADRIGALE

NON NON NON



Ce n'est pas parce que l'air doux du mois de mai n'a pas résonné des airs plein de tendresse et d'amour de la Madrigale que notre chorale s'est évaporée. Nous sommes toujours là, toujours vivants et toujours plein d'envie de vous communiquer notre joie de vous rencontrer chaque année.

Notre concert a simplement été repoussé au **8 novembre 2025**, histoire de peaufiner encore un peu, pour être prêts pour notre public. Sinon nous continuons à chanter chaque jeudi de 20h à 22h à la salle Henri Baillet, près de la Mairie.

Avec cette année un vaste programme : les Comédies Musicales ! Sans grands effets de scène, sans costumes extravagants, sans chorégraphies compliquées... Enfin je crois !...

Et bien sûr nous sommes toujours ouverts à celui ou celle qui veut se joindre à nous et se faire un petit plaisir entre le travail et le dodo... venez nous rejoindre !



## CLUB SOURIRE D'AUTOMNE

Le club sourire d'automne fédéré par Génération Mouvement est ouvert à toutes les personnes retraitées ou non souhaitant partager des moments de convivialité et d'échanges autour de jeux de société (Scrabble, Triomino, jeux de carte). L'après-midi est coupé par une collation.

Nos rencontres ont lieu les mardis tous les 15 jours à la salle des anciens (bâtiment de l'école).

Chaque année nous organisons 2 thés dansants, des repas au restaurant et nous fêtons les anniversaires.

Venez nous rejoindre, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

## SOURIRE D'AUTOMNE Section Bricolage



Tous les lundis de 13h30 à 16h30, Salle Sourire d'Automne (à côté du groupe scolaire)

Chaque année, notre atelier bricolage (section Créations Arts décoratifs-Club Sourire d'Automne), se réunit de septembre à mai. Une dizaine de personnes y effectuent différentes activités : peinture sur porcelaine, sur bois, boîtes décoratives, cartes diverses et travaux de couture et tricotage. Les articles réalisés sont vendus à notre expo vente qui a lieu en novembre.

Chaque adhérente doit verser une cotisation pour l'année.

Venez nous rencontrer, nous serons ravies de vous accueillir.



## AC2S

Depuis sa création il y a 4 ans, l'AC2S, (Association culturelle et sportive de Servas) ne cesse de contribuer à la vitalité de notre commune. Forte de ses valeurs de partage, de sport, de convivialité, de solidarité, elle rassemble aujourd'hui près de 130 adhérents.

Tout au long de l'année, l'AC2S propose différentes activités.

- **Rando tous les deuxièmes dimanches du mois, rendez-vous 9h30 sur le parking de la salle des sports.**
- **Une activité badminton tous les mardis soir à la salle des sports.**
- **Une activité danse tous les mercredis soir à la salle des fêtes. Ainsi que des activités plus ponctuelles, comme un pique-nique collectif au village (prochain le 7 juin 2026).**

Nous avons aussi participé à l'organisation collégiale d'Octobre Rose avec la Mairie et d'autres associations.

Pour vous informer et avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter directement le bureau sur l'adresse mail, ou à consulter le site de la Mairie ainsi que l'application Panneau Pocket. Toutes ces initiatives visent à divertir, rassembler, dynamiser, et offrir à notre commune une qualité de vie, tout en créant des liens entre les habitants de Servas et ceux des communes alentours.

[AC2S01960@gmail.com](mailto:AC2S01960@gmail.com)



## FNACA Lent-Servas

Une année encore va se terminer. Pour nous, anciens combattants d'Algérie, elle marque le 50ème Anniversaire du comité Lent - Servas.

Bien évidemment, notre effectif se réduit chaque année, et nos activités aussi, mais nous sommes toujours déterminés à promouvoir le devoir de mémoire, notamment lors des cérémonies aux monuments aux morts, en étroite collaboration avec les deux municipalités.

Une tendance se dessine dans le département : devenir membre sympathisant de la FNACA. Bien évidemment pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à accueillir celles et ceux qui nous en feront la demande.

Nous réfléchissons également à recruter, à moyen terme, un porte drapeau.

Le comité d'administration FNACA vous souhaite une Bonne Année 2026.

# Bréchets de poulet à la bressane

Cette préparation traditionnelle de Bresse et tout particulièrement de Montrevé en Bresse a été imaginée dans les années 70 par le célèbre volailler Louis Gourillon. On la surnomait alors la « Grenouille du Pauvre ».

## Les ingrédients

1 kg de bréchets  
 350 g de beurre de Bresse  
 1 tasse de farine de gaudes (ou blanche)  
 1/2 botte de persil  
 3 gousses d'ail  
 Sel, Poivre



## Infos pratiques

Nombre de personnes : 4  
 Temps de préparation : 35 minutes  
 Degré de difficulté : Moyen  
 Budget : Moyen

## La préparation de la recette

- 1 Mettre les bréchets et la farine dans un saladier. et remuer avec les mains afin de bien répartir la farine de manière homogène.
- 2 Hacher l'ail et le persil.
- 3 Dans une très grande poêle, faire fondre 240g de beurre. Quand il est bien mousseux, y jeter les bréchets. Les faire revenir jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés sur chaque face.
- 4 Régler le feu sur moyen-vif afin que le beurre ne brûle pas.
- 5 Saler, poivrer
- 6 Débarrasser dans un plat préalablement chauffé.
- 7 Faire fondre le reste du beurre avec l'ail et le persil. Quand le beurre est bien mousseux, verser la persillade sur les bréchets.
- 8 Servir bien chaud avec du riz blanc ou des pommes de terre vapeur et une salade verte. Ou avec un gratin dauphinois pour les plus gourmands.



## SOUVENIRS D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

C'était en 1971. Nous vous partageons ces quelques documents collectés par notre regretté frère Jacques VERET.

Compte-tenu de la taille de la commune à cette époque, le Conseil Municipal ne comptait que 11 membres.

À l'époque il était possible de présenter des listes incomplètes et les électeurs avaient aussi la possibilité de rayer des noms sur les listes proposées et d'en ajouter.

### ***ÉLECTRICES, ÉLECTEURS DE SERVAS***

Vous connaissez vos devoirs. Voter en est un.

Vous connaissez peut être mal vos droits ainsi vous pouvez choisir vos conseillers, et ceci en toute liberté. C'est ainsi que dans une Commune de moins de 500 habitants, tout électeur inclus sur la liste électorale de cette Commune peut être élu.

Beaucoup de noms vont vous être proposés, soit des listes complètes comprenant onze candidats, soit des listes incomplètes, soit des isolés.

Vous choisirez des Administrateurs et aussi des Représentants de toutes les professions, n'en rejetant aucune.

Il faudra voter selon votre conscience en toute honnêteté avec vous-même et pour cela vous vous renseignerez sur les candidats proposés. Il n'y a pas obligation pour que le Fils succède au Père - Un siège de Conseiller Municipal n'est pas héréditaire et tel Conseiller se représentant peut ne pas être à nouveau choisi par vous.

Mais surtout ne vous laissez pas influencer par les "**ONT DIT**" par les "**MESSES BASSES DE BISTRÔT**" par "**CEUX QUI SE DISENT MIEUX RENSEIGNÉS**" que les autres "**LES MOULINS A VENT**" et les "**VENTILATEURS DE PLACE PUBLIQUE**".

Il ne vous est pas nécessaire de croire les fabricants de bobards pour vous faire votre opinion - n'accordez jamais confiance aux **MÉDISANTS PROFESSIONNELS**.

Barrez la route à la calomnie.

Barrez les noms de ceux qui cultivent la haine et remplacez-les par ceux que vous choisirez, qu'ils soient candidats ou non. Ne mettez jamais plus de **11** noms sur votre liste.

C'est pour **SIX ANNÉES** que vous les désignerez.

**REFLECHISSEZ BIEN !**



De la part d'un Votant  
à Mme au Comité de Défense des Intérêts Communaux

Il y a de la part d'un grand honneur que ces français ont la nécessité de voter, pour voter fait, Mme nous se n'était point la peine de nous envoyer des tracts "il y a des imprécisions à Bourg - pour messe bourse du bistro, car de vote voté dans un certain temps il y a eu plutôt des messe Hautes.

Je me demande que vous accordez en le courage de nous présenter une liste mais je vois que vous posez culotte, alors comment veux vous que l'on vote pour vous et pour sortir de sa l'échange puisque vous êtes dévouoté -

Commune de SERVAS  
-----  
ELECTIONS MUNICIPALES  
du 14 MARS 1971  
-----

Madame, Monsieur,

Nous vous précisons tout d'abord que nous ne sommes pas les auteurs du tract que vous avez reçu il y a quelques jours concernant les prochaines élections.

Nous en regrettons certains termes mais ne sommes pas disposés à entamer une polémique à ce sujet.

Nous préférons vous parler simplement et sérieusement de la situation principale à SERVAS.

Monsieur Henri BAILLET, Maire sortant, a décidé de ne pas se représenter, estimant que son âge et près de trente années au Service de la Commune en qualité de Conseiller, d'Adjoint puis de Maire, lui donnait le droit de laisser sa place à d'autres bonnes volontés. En parfaite union avec son Conseil, Monsieur BAILLET a su remplir sa charge au mieux des intérêts de la commune et cela malgré les moyens financiers limités d'un modeste village. Nous devons lui en rendre hommage.

Plusieurs Conseillers, pour diverses raisons : âge, changement de résidence, prochain départ etc... ont demandé leur remplacement.

Monsieur André DAMIDAUX dont l'expérience et le dévouement au milieu rural sont bien connus, a accepté d'ajouter à ses responsabilités celle de la Gestion Communale et une liste d'UNION et de véritable DEFENSE des INTERETS COMMUNAUX a été établie.

Sans passion, sans politique, sinon celle de la recherche du Bien Public, nous avons voulu présenter à vos suffrages une équipe sérieuse, au sein de laquelle soient représentées les différentes catégories professionnelles composant notre Commune.

Notre seule ambition est celle d'administrer sagement et sainement, de défendre si besoin est notre petit collectivité, comme aussi, si nécessaire, chacun l'entre vous - en un mot nous mettre au Service de tous, sans exclusive aucune -

Nous vous remercions de votre confiance et vous assurons de notre enzier dévouement.

2016



2025



UNE CAPSULE TEMPORELLE ÉTAIT ENTERRÉE  
AU PIED DE LA DOMBBRESSE



OUVERTURE DE LA  
CAPSULE TEMPORELLE



SERVAS INFO - Magazine édité par la Mairie de Servas

Directeur de la publication : Serge GUERIN

Rédaction : commission Communication (Christèle MAYOSSIER, Virginie BLANC, Aurélie FREBAULT, Serge GUERIN, Cathy PIERRÉ), Ludovic CURT, Jean-Claude ECOCHARD, Marie-Laure PLISSONNIER, Charlotte BOUCHET, Valérie BARBET.

Charte graphique et illustrations : Anne-Isabelle GINISTI - 01250 Montagnat

Impression : Imprimerie Moderne

Photos : commission Communication (Christèle MAYOSSIER, Virginie BLANC, Aurélie FREBAULT, Serge GUERIN, Cathy PIERRÉ), Ludovic CURT, responsables associatifs, Marie-Thérèse VENET.